

## **Comité permanent du droit des brevets**

**Vingt-huitième session**  
**Genève, 9 – 12 juillet 2018**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

#### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA SESSION**

1. La vingt-huitième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) a été ouverte par M. Dámaso Pardo, élu président du SCP. M. Marco Alemán, directeur de la Division du droit des brevets, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur général et a assuré le secrétariat de la session.

#### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le SCP a adopté le projet d'ordre du jour révisé (document SCP/28/1 Prov.3).

#### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU PROJET DE RAPPORT DE LA VINGT-SEPTIÈME SESSION**

3. Le comité a adopté le projet de rapport de la vingt-septième session (document SCP/27/10 Prov.2) tel qu'il était proposé.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR LE SYSTÈME INTERNATIONAL DES BREVETS**

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCP/28/2.

5. Certaines délégations ont fourni au comité des informations sur les dernières évolutions de leur législation nationale ou régionale sur les brevets.

6. Le SCP est convenu que les informations concernant certains aspects des législations nationales et régionales sur les brevets [[http://www.wipo.int/scp/fr/annex\\_ii.html](http://www.wipo.int/scp/fr/annex_ii.html)] seraient mises à jour en fonction des observations reçues des États membres.

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : EXCEPTIONS ET LIMITATIONS RELATIVES AUX DROITS DE BREVET**

7. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/14/7, SCP/19/6, SCP/28/3 et SCP/28/3 Add.

8. Les délibérations ont porté sur le deuxième projet de document de référence sur l'exception relative aux mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités (SCP/28/3 et SCP/28/3 Add.). Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions concernant les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet.

#### **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : QUALITÉ DES BREVETS, Y COMPRIS LES SYSTÈMES D'OPPOSITION**

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/17/7, SCP/17/8 et SCP/17/10, SCP/18/9, SCP/19/4, SCP/20/11 Rev., SCP/23/4, SCP/24/3, SCP/28/4, SCP/28/7 et SCP/28/8.

10. Une séance d'échange d'informations sur les mécanismes d'opposition et de révocation administrative a eu lieu.

11. En outre, une nouvelle étude sur l'activité inventive (document SCP/28/4) a été examinée.

12. Par ailleurs, les États membres ont partagé leurs données d'expérience sur la coopération entre offices de brevets en matière de recherche et d'examen, y compris l'échange d'informations sur les demandes déposées et les brevets délivrés à l'étranger.

13. Le comité a poursuivi ses délibérations sur les questions inscrites sous ce point de l'ordre du jour. La délégation de l'Espagne a présenté sa proposition concernant la conduite d'études relatives aux nouvelles technologies et à leur brevetabilité (document SCP/28/7). La délégation du Royaume-Uni a présenté une proposition soumise par les délégations du Kenya, du Mexique, de la République tchèque, du Royaume-Uni et de Singapour, tendant à ce que le comité examine les différentes méthodes employées par les offices nationaux et régionaux pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets, en mettant l'accent en particulier sur les procédures de recherche et d'examen et sur les conditions de forme (document SCP/28/8). Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité en ce qui concerne la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition.

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : BREVETS ET SANTÉ**

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr., SCP/17/11, SCP/24/4, SCP/27/8 et SCP/27/8 Add., SCP/28/5, SCP/28/6, SCP/28/9, SCP/28/9 Add. et SCP/28/10.

15. Le Secrétariat a présenté un rapport sur les activités d'assistance technique de l'OMPI en ce qui concerne le renforcement des capacités des examinateurs de brevets (document SCP/28/6). Les États membres ont fait part de leurs données d'expérience en matière de renforcement des capacités des examinateurs, en particulier dans les offices de petite et moyenne taille.

16. En outre, le comité a examiné la version actualisée de l'étude de faisabilité relative à la divulgation des dénominations communes internationales (DCI) dans les demandes de brevet et les brevets (document SCP/28/5).

17. En outre, le comité a poursuivi l'échange d'informations sur les bases de données accessibles au public contenant des informations sur le statut des brevets et des données sur les médicaments et les vaccins, en tenant compte des questions soulevées aux paragraphes 18 et 19 du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d'un programme de travail sur les brevets et la santé).

18. Le comité a poursuivi les délibérations sur les aspects mis en évidence dans les propositions du groupe des pays africains (documents SCP/16/7 et SCP/16/7 Corr. et SCP/24/4) et des États-Unis d'Amérique (SCP/17/11). La délégation du Canada a présenté une proposition des délégations de l'Argentine, du Brésil, du Canada et de la Suisse tendant à réaliser une étude sur les travaux de recherche actuellement menés dans le domaine des brevets et de l'accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires (document SCP/28/9 et SCP/17/9 Add.). La délégation de la Suisse a présenté une proposition des délégations de l'Argentine, du Brésil et de la Suisse relative à la présentation régulière d'informations sur les bases de données accessibles au public concernant les brevets sur les médicaments et les vaccins (document SCP/28/10). D'autres délégations ont proposé d'autres activités à mener par le comité en ce qui concerne les brevets et la santé.

#### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : CONFIDENTIALITÉ DES COMMUNICATIONS ENTRE LES CLIENTS ET LEURS CONSEILS EN BREVETS**

19. Les États membres ont poursuivi le partage de données d'expérience et de jurisprudence concernant les moyens mis en œuvre dans le cadre de leur législation nationale pour assurer la confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets, ainsi que sur certaines questions transfrontalières relatives à la confidentialité des communications. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont proposé que la question soit laissée à la discrétion des législations nationales.

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

20. Les États membres ont poursuivi le partage d'informations sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie. Certaines délégations ont proposé des activités à mener par le comité au titre de ce point de l'ordre du jour. D'autres délégations ont suggéré que cette question devrait être examinée au sein du CDIP.

#### **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAVAUX FUTURS**

21. Le comité a décidé ce qui suit concernant ses travaux futurs :

- la liste non exhaustive de questions pourrait encore être étoffée et examinée à la prochaine session du SCP;
- sans préjudice du mandat du SCP, le comité est convenu que, à sa prochaine session, ses travaux se limiteraient à l'établissement de faits sans donner lieu à une harmonisation à ce stade, et seraient mis en œuvre comme suit :

### Exceptions et limitations relatives aux droits de brevet

- Conformément à ce qui a été convenu par le comité à sa vingt-sixième session, le Secrétariat poursuivra l'élaboration d'un projet de document de référence sur les exceptions et limitations relatives aux droits de brevet en rapport avec la protection par brevet. Le Secrétariat établira un projet de document de référence sur l'exception en faveur de la recherche pour la vingt-neuvième session du SCP. Après que le projet de document de référence sur l'exception en faveur de la recherche aura été établi et présenté, le Secrétariat établira un projet de document de référence sur l'exception relative à la concession de licences obligatoires pour la trentième session du SCP. Ces deux documents de référence reprendront le style et la structure du projet de document de référence sur l'exception relative aux mesures prises en vue d'obtenir l'approbation réglementaire des autorités (document SCP/28/3). Le document SCP/28/3 pourrait encore être examiné par le comité. Le Secrétariat invitera les États membres à envoyer des contributions supplémentaires aux fins de l'élaboration du projet de document de référence sur l'exception en faveur de la recherche.

### Qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition

- Le Secrétariat établira une nouvelle étude sur l'activité inventive (deuxième partie), en attachant une attention particulière aux thèmes suggérés au paragraphe 8 de l'annexe du document SCP/24/3 (Proposition de la délégation de l'Espagne).
- Une conférence d'une demi-journée sur la coopération entre les offices de brevets en matière de recherche et d'examen, y compris l'échange d'informations sur les demandes déposées et les brevets délivrés à l'étranger, sera organisée dans le cadre de la vingt-neuvième session du SCP.
- Une séance d'échange d'informations sera organisée dans le cadre de la vingt-neuvième session du SCP sur les méthodes employées par les délégations pour garantir la qualité de la procédure de délivrance des brevets au sein des offices de propriété intellectuelle, y compris les systèmes d'opposition, notamment les difficultés rencontrées et la manière dont elles sont surmontées, compte tenu du paragraphe 7.a) de l'annexe du document SCP/28/8 (Proposition présentée par les délégations du Kenya, du Mexique, de la République tchèque, du Royaume-Uni et de Singapour).
- Le comité poursuivra l'examen de la proposition présentée par la délégation de l'Espagne (document SCP/28/7).

### Brevets et santé

- Une conférence d'une demi-journée sur les bases de données accessibles au public contenant des informations sur le statut des brevets et des données sur les médicaments et les vaccins sera organisée dans le cadre de la vingt-neuvième session du SCP, compte tenu des questions soulevées aux paragraphes 18 et 19 de l'annexe du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d'un programme de travail sur les brevets et la santé à l'OMPI).

- À la vingt-neuvième session du SCP, le Secrétariat invitera des praticiens à partager leur expérience en ce qui concerne la négociation de contrats de licence, en attachant une attention particulière au paragraphe 20.a) de l'annexe du document SCP/24/4 (Proposition du groupe des pays africains en faveur d'un programme de travail sur les brevets et la santé à l'OMPI).
- À sa vingt-neuvième session, le comité poursuivra l'examen de la proposition présentée par les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Canada et de la Suisse (document SCP/28/9 et 9 Add.) et de la proposition présentée par les délégations de l'Argentine, du Brésil et de la Suisse (document SCP/28/10), sans préjudice de toute autre proposition qui pourrait être présentée à l'égard de ce point de l'ordre du jour.

#### Confidentialité des communications entre clients et conseils en brevets

- Le Secrétariat actualisera le document SCP/20/9 (Confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets : recueil de lois, pratiques et autres informations) pour la vingt-neuvième session du SCP. Cette actualisation sera également reflétée sur le site Web consacré à la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets. Le Secrétariat invitera les États membres à envoyer des contributions supplémentaires aux fins de l'élaboration du document actualisé.

#### Transfert de technologie

- Le Secrétariat s'appuiera sur les discussions au sein du SCP et durant les séances d'échange d'informations pour compiler les informations sur les dispositions du droit des brevets ayant contribué au transfert efficace de technologie, notamment en ce qui concerne le caractère suffisant de la divulgation.

22. Le Secrétariat a informé le SCP que sa vingt-neuvième session prévue à Genève se tiendrait en principe du 3 au 6 décembre 2018.

23. Le SCP a noté que le présent document constituait un résumé établi sous la responsabilité du président et que le compte rendu officiel figurerait dans le rapport de la session. Ce rapport consignera toutes les interventions faites au cours de la réunion et sera adopté conformément à la procédure convenue par le SCP à sa quatrième session (voir le paragraphe 11 du document SCP/4/6), qui prévoit que les membres du SCP fassent des observations sur le projet de rapport publié sur le forum électronique consacré au SCP. Le comité sera ensuite invité à adopter le projet de rapport, compte tenu des observations reçues, à sa prochaine session.

24. Le SCP a pris note du contenu du présent résumé établi par le président.

[Fin du document]